

Paris, le 10 juillet 2019

**Vote du PJJ « Ma Santé 2022 » à l'Assemblée :
l'Ordre des médecins engagé dans la mise en œuvre concrète de la
réforme du système de santé**

Le Conseil national de l'Ordre des médecins salue l'adoption par l'Assemblée nationale du texte issu de la commission mixte paritaire, ce mercredi 10 juillet. Si l'Ordre y retrouve de nombreuses orientations importantes qu'il défend depuis plusieurs années, il appelle désormais à ce que le dialogue s'établisse pleinement dans le cadre de la préparation des ordonnances prévues par ce texte.

La loi votée solennellement aujourd'hui par les députés pose les fondations nécessaires à la transformation du système de santé attendue de tous. Parfois trop bref, ce texte reste toutefois au stade des intentions sur des points fondamentaux, voire structurels, renvoyant vers des ordonnances.

Les prochaines semaines revêtent dès lors une importance capitale. Si cette future loi n'est pas enrichie par le Gouvernement grâce au dialogue avec les acteurs de la santé, si elle ne répond pas aux inquiétudes et questions des médecins, cette réforme peut encore échouer malgré les mesures positives qu'elle contient.

L'Ordre s'inscrit dès lors pleinement dans le dialogue pour que réussisse cette réforme, pour l'avenir du système de santé.

Professionnalisation précoce des futurs médecins, territorialité et démocratie sanitaire par la déclinaison de plans locaux de santé, tous modes d'exercice confondus, sont des objectifs majeurs qui doivent désormais se traduire concrètement au plus près des besoins.

Le CNOM accompagnera sa mise en œuvre, sans sacrifier l'exigence et la vigilance qui sont la marque de son indépendance, et sera dans les années à venir l'observateur attentif du déploiement du plan « Ma Santé 2022 » dans les territoires.

« Le vote de cette loi est une avancée majeure mais nous restons dans l'attente des ordonnances à venir, affirme le Dr Patrick Bouet, Président de l'Ordre des médecins. Dans le cadre des discussions qui s'ouvrent, le Gouvernement pourra compter sur l'Ordre pour être le garant des attentes des médecins et la vigie de l'application effective dans les territoires au profit des patients ».

www.conseil-national.medecin.fr

Contact presse

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57